



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-133

PUBLIÉ LE 23 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction départementale des finances publiques de la Corrèze /

19-2023-10-20-00003 - Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection des candidatures à un recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de la Corrèze (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances
publiques de la Corrèze

19-2023-10-20-00003

Arrêté portant désignation des membres de la
commission de sélection des candidatures à un
recrutement sans concours dans le corps des
agents techniques des Finances publiques dans
le département de la Corrèze

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION EFFECTIFS, PARCOURS ET COMPÉTENCES
BUREAU AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES B ET C
64-70 ALLÉE DE BERCY
75574 PARIS CEDEX 12

**Arrêté portant désignation des membres de la commission de sélection
des candidatures à un recrutement sans concours
dans le corps des agents techniques des Finances publiques
dans le département de la CORRÈZE**

Le directeur général des Finances publiques,

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 qui a modifié le décret n° 2010-985 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des agents techniques des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2023, publié au JO du 13 octobre 2023, autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023 d'un recrutement sans concours d'agents techniques des Finances publiques,

ARRÊTE :

Article 1 : sont désignés membres de la commission de sélection compétente à l'égard du recrutement sans concours dans le corps des agents techniques des Finances publiques dans le département de la CORRÈZE :

- Monsieur Alexis MANOUVRIER, Administrateur de l'État, Directeur adjoint des Finances Publiques à la direction départementale des Finances Publiques de la Corrèze ;
- Monsieur Bruno DIEZ, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable du pôle Support-Budget-Logistique-Projets immobiliers, à la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze ;
- Madame Céline MARTINIE, attachée principale, cheffe de la division Ressources Humaines à la préfecture de la Corrèze.

Article 2 : est nommé en qualité de président de la commission de sélection précitée, M. Alexis MANOUVRIER, Directeur adjoint à la direction départementale des Finances publiques de la Corrèze.

Article 3 : les dispositions du présent arrêté prennent effet au 20 octobre 2023.

Fait à Paris, le 20 octobre 2023

Pour le Directeur général et par délégation,



Céline VILLENEUVE,
Administratrice des Finances publiques adjointe